



CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36

PROCES-VERBAL

SEANCE du 25 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq mars à quatorze heures quinze, le Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale 36, convoqué le 8 mars 2022, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. François DAUGERON.

Etaients présents : 9

M. François AVISSEAU
M. Jean-Louis CAMUS
Mme Virginie FONTAINE

Mme Nadine BELLUROT
M. François DAUGERON
Mme Lydie LACOU

Mme Carole BRANCHEREAU
M. Marc FLEURET
M. Philippe MAUBOIS

Ont donné pouvoir : 4

M. Jean-Pierre CHENE à M. François DAUGERON
M. Gérard MAYAUD à M. François DAUGERON

M. Claude DOUCET à Mme Carole BRANCHEREAU
Mme Florence PETIPEZ à M. Marc FLEURET

Etaients absents excusés : 3

M. Gérard BLONDEAU, M. Gaston LANGLOIS, Mme Chantal MONJOINT

ORDRE du JOUR

1- Approbation du rapport d'activités 2021

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence, le conseil d'administration est compétent pour approuver le rapport d'activités de l'année écoulée.

Après avoir entendu l'exposé du Président, aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le rapport d'activités 2021 est approuvé par 13 voix, aucune abstention ni vote contre.

2- Convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département au profit de l'ATD36

Les moyens de fonctionnement de l'Agence sont mutualisés avec ceux du Département affectés à la gestion du patrimoine routier départemental. Ainsi, les agents de la Direction des Routes répartis sur l'ensemble du territoire départemental interviennent suivant les demandes au plus près des besoins. Afin de poursuivre cette mutualisation en 2022, il est nécessaire de fixer par convention les moyens humains qui seront mobilisés sur les missions de l'Agence.

Après avoir entendu l'exposé du Président, aucun membre n'ayant d'observation sur le projet de convention, il est procédé au vote.

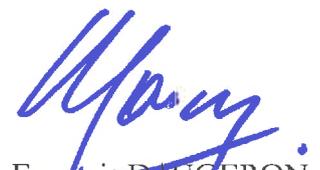
Le Président du Conseil départemental, M. Marc FLEURET, ne prend pas part au vote.

La convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département de l'Indre auprès de l'ATD36 est adoptée par 12 voix, aucune abstention ni vote contre.

La séance est levée à 14 heures 45.

Fait à CHATEAUROUX, le 25 mars 2022

Le Président de l'ATD36



François DAUGERON